

---

Présidence : Pologne

## SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL PERMANENT (1361<sup>e</sup> séance plénière)

1. Date : lundi 7 mars 2022 (dans la Neuer Saal et par visioconférence)

Ouverture : 15 heures

Clôture : 18 h 10

2. Président : Ambassadeur A. Hałaciński

Fédération de Russie (annexe 1), Président

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : AGRESSION EN COURS DE L'UKRAINE PAR LA  
FÉDÉRATION DE RUSSIE

Président, Secrétaire générale (SEC.GAL/38/22), Ukraine, Canada (annexe 2),  
France-Union européenne (annexe 3), Turquie (annexe 4), Royaume-Uni  
(annexe 5), Suisse (PC.DEL/365/22 OSCE+), Géorgie (PC.DEL/390/22),  
États-Unis d'Amérique (annexe 6) (PC.DEL/359/22), Islande (annexe 7),  
Saint-Marin (annexe 8), Liechtenstein (PC.DEL/356/22), Norvège  
(PC.DEL/363/22), Monténégro (annexe 9), Moldavie (annexe 10), Biélorussie  
(PC.DEL/361/22 OSCE+), Assemblée parlementaire de l'OSCE  
(PA.GAL/11/22 OSCE+)

Point 2 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

Président

*Violations flagrantes et continues du droit humanitaire par l'Ukraine et son soutien  
par la communauté occidentale* : Fédération de Russie (annexe 11), Président,  
Ukraine, France-Union européenne, France, Royaume-Uni, Lettonie (annexe 12),  
Lituanie (PC.DEL/368/22 OSCE+), Canada (annexe 13), Norvège, Allemagne

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

Aucune déclaration

4. Prochaine séance :

Jeudi 10 mars 2022, à 10 heures, dans la Neuer Saal et par visioconférence



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Conseil permanent**

PC.JOUR/1361

7 March 2022

Annex 1

FRENCH

Original: RUSSIAN

---

**1361<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 1361 du CP, point 2

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE**

Monsieur le Président,

Nous sommes une fois de plus dans l'impossibilité d'appuyer l'ordre du jour que vous proposez pour une séance spéciale du Conseil permanent. Le premier point tel qu'il a été annoncé nous semble tout à fait inacceptable et manifestement conflictuel. En violation des Règles de procédure, la Présidence inscrit de nouveau arbitrairement, sans consulter dûment tous les États participants, un point de l'ordre du jour qui représente la position de l'Ukraine et des pays de la communauté occidentale qui se rangent du côté de cette dernière. Cette manière de procéder accentue les clivages alors qu'il faudrait s'efforcer, dans le difficile contexte actuel, d'élaborer une formulation de compromis.

Le point 1 de l'ordre du jour de la séance n'est pas inscrit sous la rubrique « Affaires courantes » mais plutôt présenté comme un point permanent. Nous tenons à vous rappeler que, conformément au paragraphe IV.1 C) 3 des Règles de procédure de l'OSCE, les projets d'ordre du jour des séances du Conseil permanent doivent être établis à l'avance par la Présidence, en tenant compte des avis exprimés par tous les États participants de notre Organisation.

Nous demandons une fois de plus instamment à la Présidence polonaise de respecter strictement les procédures convenues par tous les États participants, de cesser de les interpréter à sa guise et d'offrir des possibilités équitables et non discriminatoires de débat au Conseil permanent.

Nous demandons que la présente déclaration soit annexée au journal de la séance spéciale du Conseil permanent de l'OSCE d'aujourd'hui.

Je vous remercie de votre attention.



---

**1361<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 1361 du CP, point 1 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION CANADIENNE**

Je vous remercie.

Je vous prie tout d'abord de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de la séance de ce jour.

Monsieur le Président,

Je tiens à commencer en vous remerciant d'avoir convoqué une autre séance spéciale du Conseil permanent sur ce point de l'ordre du jour d'une importance cruciale. Je voudrais aussi remercier la Pologne, ainsi que d'autres pays tels que la Roumanie, la Slovaquie, la Hongrie et la Moldavie, pour la compassion et la compétence dont vous faites preuve pour accueillir les réfugiés qui fuient la situation catastrophique que la Russie a créée en Ukraine. Je souhaite en outre remercier la Secrétaire générale et l'ensemble du personnel du Secrétariat et je ne manquerai pas, en écho à ses remerciements, de féliciter également la Turquie et à l'Autriche, en plus des pays voisins, d'avoir contribué à assurer l'évacuation en toute sécurité du personnel de l'OSCE.

Monsieur le Président,

Douze jours après la guerre injustifiée et non provoquée du Président Poutine contre son voisin démocratique et pacifique, nous sommes tous témoins de l'impact catastrophique de cet acte d'agression, notamment les souffrances, les victimes et les destructions auxquelles la population civile ukrainienne est confrontée.

Nous nous sommes félicités de l'accord visant à instaurer un cessez-le-feu au cours du week-end et à permettre aux habitants de Marioupol et de Volnovakha de partir sans être menacés par des bombardements ou des attaques. Nous déplorons que les 5 et 6 mars, la Russie n'ait pas respecté le cessez-le-feu et ait continué de bombarder ces villes. Ces manquements s'ajoutent à la longue liste des engagements non respectés de la Russie. Depuis une semaine, les habitants de Marioupol vivent en état de siège et sont au bord d'une catastrophe humanitaire, sans accès à l'eau, à l'électricité, au gaz ou aux médicaments. Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme a confirmé la mort de plus de 360 civils depuis que Poutine a lancé son attaque contre le peuple ukrainien, tandis que le Ministère ukrainien de la santé a confirmé la mort de 38 enfants à la date du 6 mars. Il est d'ailleurs quasiment

certain que le nombre réel pour les deux catégories est beaucoup plus élevé. Pendant ce temps, plus de 1,5 million de réfugiés ont déjà quitté l'Ukraine, et leur nombre continue d'augmenter de manière exponentielle. Jeudi dernier, l'Ambassadeur, M. Kinnunen, nous a prévenus qu'il existe un risque croissant de catastrophe humanitaire du fait du ciblage délibéré et permanent des infrastructures civiles.

Le ciblage intentionnel des infrastructures civiles est un crime de guerre. Nous sommes également profondément préoccupés par les allégations persistantes selon lesquelles la Russie utiliserait des bombes à sous-munitions à Kharkiv. Or l'utilisation illégale de ces engins augmente sans aucun doute le nombre de victimes civiles. L'Organisation mondiale de la santé a confirmé que plusieurs attaques avaient eu lieu contre des établissements de santé en Ukraine. Au total, 47 personnes seraient mortes lorsque les forces d'invasion ont frappé les zones d'habitation de Tchernihiv. En outre, l'hôpital régional pour enfants de Novopskov, dans l'oblast de Louhansk, continue d'être pris pour cible.

Monsieur le Président,

Les attaques russes contre les civils ukrainiens et les infrastructures civiles, y compris les écoles et les hôpitaux, sont déplorables. La Russie doit s'acquitter de son obligation de respecter pleinement le droit international humanitaire et le droit international relatif aux droits de l'homme. Sa stratégie ne peut pas consister à tuer des civils innocents, à attaquer des villes et à détruire autant d'infrastructures civiles que possible. Il est également de la plus haute importance de protéger les femmes et les filles contre la violence sexuelle, comme l'exige le droit humanitaire international, ainsi que contre la traite et d'autres formes d'exploitation.

La communauté internationale recueille des éléments de preuves pour la Cour pénale internationale (CPI), qui a fait l'objet de la saisine la plus importante de son histoire. Ici, à l'OSCE, un nombre écrasant d'États participants ont invoqué le Mécanisme de Moscou pour évaluer les éventuels crimes de guerre et crimes contre l'humanité. À Genève, le Conseil des droits de l'homme a également créé une commission d'enquête chargée de surveiller les violations des droits de l'homme résultant de l'agression russe en Ukraine. Le Canada appuie également l'utilisation d'autres outils de l'OSCE pour renforcer ces initiatives.

Monsieur le Président,

Le monde connaît la vérité et continuera à l'étayer par des faits. Malgré cela, le Kremlin va prendre des mesures radicales et coercitives pour étouffer la vérité par de faux récits et pour maintenir les citoyens russes dans l'ignorance par tous les moyens : détention de manifestants, restrictions visant les médias sociaux et interdiction de toute source d'information objective. Selon le service (bloqué) de surveillance des droits de l'homme OVD Info, on dénombre plus de 10 000 détentions de manifestants hostiles à la guerre depuis le début du conflit, tandis que les bureaux de Memorial et de Civic Assistance ont été perquisitionnés. La nouvelle loi russe sur ce que le Kremlin considère comme des « fausses » nouvelles, et le silence qui en résulte pour les médias indépendants, limite considérablement l'accès à des informations objectives et exactes, qu'elles proviennent de sources nationales ou internationales. Cette loi, qui prévoit de lourdes peines de prison et une amende de 1,5 million de roubles, n'est rien d'autre qu'une tentative radicale d'étouffer la vérité sur l'invasion brutale de la Russie et d'empêcher les Russes de voir les images dont le reste du

monde est témoin à Kiev, Kharkiv, Kherson, Marioupol, Bucha, Irpin, Zhytomyr et ailleurs en Ukraine.

Monsieur le Président,

L'attaque russe commise le 4 mars contre la centrale nucléaire de Zaporizhzhia a constitué une nouvelle escalade dangereuse qui aurait pu mettre en danger non seulement l'Ukraine, mais aussi de grandes parties de l'Europe, notamment si un réacteur nucléaire avait été touché ou si l'incendie résultant de l'agression n'avait pas été éteint rapidement et avec compétence par les autorités ukrainiennes. Avant cela, le 24 février, les troupes russes se sont emparées de la centrale nucléaire de Tchernobyl, dans la zone d'exclusion, dont la poussière radioactive, si elle est remuée, pourrait se répandre dans toute l'Europe, y compris profondément en Russie. En effet, des niveaux de radioactivité élevés ont été détectés dans la zone d'exclusion. Ils sont notamment dus aux véhicules blindés lourds qui se déplacent sur le sol contaminé et qui dispersent la poussière radioactive dans l'air. Nous demandons, avec d'autres, la mise en place de zones de sécurité créées par les Nations Unies autour des installations nucléaires ukrainiennes et rappelons à la Russie qu'une attaque armée ou une menace contre des installations nucléaires consacrées à des fins pacifiques peut constituer une violation du droit international.

Monsieur le Président,

Il n'y a qu'un seul moyen de mettre fin à cette guerre brutale : la diplomatie et le dialogue, précédés d'un cessez-le-feu immédiat. Toutes les forces militaires russes doivent retourner sur leur propre territoire, et la souveraineté et l'intégrité territoriale complètes de l'Ukraine doivent être rétablies. Slava Ukraini.

Merci, Monsieur le Président.



---

**1361<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 1361 du CP, point 1 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DU REPRÉSENTANT DE L'UNION EUROPÉENNE**

La délégation de la France, en sa qualité de pays assumant la Présidence de l'UE, a donné la parole au représentant de l'Union européenne, qui a fait la déclaration suivante :

Monsieur le Président, nous nous félicitons de votre décision de convoquer cette séance spéciale du Conseil permanent afin d'examiner un cas particulièrement grave de non-respect des engagements de l'OSCE, conformément aux règles et procédures existantes. Nous sommes au douzième jour de la plus grande guerre d'agression en Europe depuis la Seconde Guerre mondiale, lancée par le Président Poutine contre l'Ukraine. L'Union européenne condamne avec la plus grande fermeté l'invasion préméditée, non provoquée, injustifiée et brutale d'un État indépendant et souverain par la Russie et nous sommes consternés par ses conséquences désastreuses qui ne cessent de s'amplifier.

Nous exprimons notre solidarité indéfectible avec le peuple ukrainien et notre sympathie sincère aux victimes de cette guerre insensée et à leurs familles. Il est urgent de mettre en place des couloirs humanitaires ainsi que de protéger les civils et de leur assurer un passage en toute sécurité dans le cadre des cessez-le-feu locaux. Nous condamnons fermement le fait que la Russie, en tant qu'agresseur, empêche l'ouverture de ces couloirs et déplorons qu'elle viole également les accords conclus en continuant à bombarder Marioupol, Volnovakha, Kharkiv, Tchernihiv, Sumy et d'autres villes ukrainiennes. L'Ukraine et les organismes humanitaires de l'Organisation des Nations Unies, la Croix-Rouge internationale, le personnel médical et les prestataires d'assistance non gouvernementaux doivent pouvoir bénéficier d'un accès immédiat, en toute sécurité et sans entrave aux personnes dans le besoin sur l'ensemble du territoire de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Les femmes et les enfants sont particulièrement vulnérables dans les situations de conflit et de déplacement massif de populations. Dans ce contexte, nous soulignons qu'il importe d'assurer une protection contre la violence sexuelle ainsi que contre la traite et d'autres formes d'exploitation, comme l'exige le droit humanitaire international.

Le bombardement continu de cibles civiles par la Russie est honteux, répréhensible et totalement inacceptable, et la catastrophe humanitaire qui en découle est effroyable. Nous condamnons les attaques russes contre les civils ukrainiens et les infrastructures civiles, notamment les écoles, les logements d'habitation, les hôpitaux ainsi que les représentations diplomatiques étrangères. Nous demandons à la Russie de respecter les obligations qu'elle a

contractées au titre du droit humanitaire international, notamment les Conventions de Genève, et du droit international relatifs aux droits de l'homme.

L'Union européenne lui demande également de mettre en œuvre les mesures provisoires de la Convention européenne des droits de l'homme afin de s'abstenir de lancer des attaques militaires contre des civils et des biens civils, notamment des véhicules de secours et d'autres biens civils qui font l'objet d'une protection spéciale, notamment les écoles et les hôpitaux, et de garantir la sécurité des installations médicales. Bien que les droits de représentation de la Fédération de Russie au Conseil de l'Europe aient été suspendus, elle reste néanmoins pleinement liée par la Convention européenne des droits de l'homme, et tous les citoyens russes continuent d'être protégés par la Cour européenne des droits de l'homme. Nous nous félicitons de la décision du procureur de la Cour pénale internationale d'ouvrir une enquête sur d'éventuels crimes de guerre ou crimes contre l'humanité en Ukraine. La semaine dernière, 45 États participants, dont les 27 États membres de l'Union européenne, ont invoqué, avec l'appui de l'Ukraine, le Mécanisme de Moscou de l'OSCE à la lumière de nos graves préoccupations concernant les effets sur l'aide humanitaire et les droits de l'homme de l'invasion russe ainsi que la possibilité de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. Tous les responsables devront rendre compte de leurs actes.

La guerre à grande échelle du Président Poutine contre l'Ukraine constitue une violation flagrante du droit international et de la Charte des Nations unies, et porte atteinte à la sécurité et à la stabilité européennes et mondiales. La résolution historique adoptée la semaine dernière par l'Assemblée générale des Nations unies montre que la communauté internationale est unie contre la guerre d'agression menée par Moscou. La Russie, avec la participation du régime de Loukachenko en Biélorussie, considéré comme coagresseur, porte l'entière responsabilité des pertes en vies humaines, des blessures et des destructions. L'Union européenne exige que la Russie cesse immédiatement ses actions militaires, retire toutes ses troupes de l'ensemble du territoire de l'Ukraine et respecte pleinement l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières et de ses eaux territoriales internationalement reconnues. De même, la Russie doit cesser sa campagne de désinformation et ses cyberattaques. Nous demandons également à nouveau à la Biélorussie de ne pas permettre l'agression russe et de respecter ses obligations internationales. L'Union européenne soutient résolument le droit inhérent de légitime défense de l'Ukraine, ainsi que les efforts déployés par les forces armées ukrainiennes pour défendre l'intégrité territoriale et la population ukrainiennes conformément à l'article 51 de la Charte des Nations unies.

Jusqu'à présent, la guerre lancée par la Russie en Ukraine a entraîné la fuite de plus de 1,5 million de personnes, dont la plupart se rendent dans les États membres de l'Union européenne ainsi qu'en République de Moldavie. Le 4 mars, l'Union européenne a adopté une décision instaurant une protection temporaire pour les personnes qui fuient la guerre menée par la Russie en Ukraine. Ces droits comprennent le séjour, l'accès au marché du travail et au logement, l'assistance médicale et l'accès à l'éducation pour les enfants. Nous tenons également à exprimer notre gratitude à la République de Moldavie pour tous les efforts consentis et la solidarité dont elle fait preuve pour accueillir des personnes ukrainiennes et soulignons notre volonté de continuer à fournir un soutien à cet égard.

Nous condamnons fermement l'attaque extrêmement imprudente et irresponsable lancée par la Russie contre la centrale nucléaire de Zaporizhzhia, la plus grande d'Europe.



Cette attaque n'est pas isolée : le 24 février, les forces russes sont entrées dans la zone d'exclusion de Tchernobyl et ont retenu et réquisitionné l'équipe d'exploitation de la centrale. Puis, le 27 février, une forte explosion a été enregistrée près d'une installation de stockage de déchets à Kiev. Nous déplorons que la Russie ait délibérément pris pour cible des installations nucléaires en Ukraine et s'en soit emparée par la force, ce qui augmente considérablement le risque d'accident ou d'incident nucléaire. Nous sommes extrêmement préoccupés par les menaces nucléaires et les risques causés par l'invasion russe pour la sûreté, la sécurité et les garanties en matière nucléaire sur le terrain et par les dommages potentiels à toute installation de type centrale atomique. Toute attaque armée contre des installations nucléaires exploitées à des fins pacifiques constitue une violation des principes du droit international, ainsi que toute menace contre ces installations. La Russie doit cesser immédiatement ses activités illégales et dangereuses.

La guerre délibérée du Président Poutine contre l'Ukraine a également des conséquences désastreuses pour le peuple russe. Nous sommes solidaires du peuple russe qui proteste contre la guerre à haut risque du Président Poutine et condamnons la répression violente des manifestations pacifiques contre la guerre ainsi que l'utilisation généralisée de la désinformation et des fausses informations par les autorités russes et leurs médias et mandataires affiliés pour justifier son agression militaire contre l'Ukraine. Le flux constant d'affirmations fabriquées visant à créer une fausse réalité alternative rend presque impossible pour les citoyens russes de demander des comptes à leur gouvernement.

Faisant écho au Représentant pour la liberté des médias, nous sommes extrêmement alarmés par la persistance du dénigrement, de la stigmatisation, de l'intimidation et des menaces proférées par les autorités publiques russes à l'encontre des médias et des journalistes. L'accès à plusieurs organes d'information indépendants, dont Meduza, Radio Liberty, Echo Moskv, Deutsche Welle et la BBC en russe, a été restreint. Nous condamnons la loi récemment adoptée par la Russie qui sanctionne par de fortes amendes et jusqu'à 15 ans d'emprisonnement ceux qui expriment des opinions divergentes de la ligne officielle du gouvernement sur la guerre. Malgré des mesures législatives visant à étouffer toute opinion dissidente sur la version officielle russe du conflit, des manifestations contre la guerre continuent d'être organisées dans de nombreuses villes de Russie, alors que le nombre de voix dissidentes d'un large éventail de la société russe continue de croître. Nous demandons à la Russie de respecter ses obligations internationales et les engagements pris dans le cadre de l'OSCE, notamment en ce qui concerne la liberté des médias, la liberté d'expression et le droit de réunion pacifique, et de libérer immédiatement et sans condition toutes les personnes qui ont été arrêtées arbitrairement ou condamnées par des décisions de justice motivées par des considérations politiques.

Nous nous associons aux trois représentants personnels du Président en exercice pour la lutte contre l'intolérance et la discrimination afin de condamner les frappes de missiles contre le mémorial de Babyn Yar, érigé à la mémoire de 34 000 Juifs assassinés par les nazis. Cet acte horrible, commis sous prétexte de « dénazification », est une déformation et une utilisation abusive de l'histoire de l'Holocauste, et une offense à la mémoire de tous ceux qui ont péri durant la Seconde Guerre mondiale.

Monsieur le Président, l'Union européenne continuera de soutenir le peuple ukrainien et ses institutions démocratiquement élus. Nous continuerons à être solidaires de tous ceux qui ont le courage de s'opposer à cette guerre, malgré les menaces et la répression brutale des

régimes de Poutine et Loukachenko. En coordination avec nos partenaires et alliés internationaux, nous continuerons de soutenir le Gouvernement ukrainien et la société ukrainienne, ainsi que les médias indépendants russes et biélorusses et les organisations non gouvernementales œuvrant pour la défense de la démocratie, de l'État de droit et des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Enfin, nous tenons à réitérer nos remerciements à la Secrétaire générale de l'OSCE et à son équipe pour leurs efforts inlassables, notamment en ce qui concerne l'évacuation et la réinstallation du personnel de la Mission spéciale d'observation en Ukraine. En outre, nous réitérons notre ferme soutien à tous les efforts déployés par la Présidence et les institutions et structures exécutives autonomes de l'OSCE pour prendre d'urgence des mesures concrètes concernant la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine dans le contexte de l'approche globale de l'Organisation en matière de sécurité, notamment par l'application la plus large possible de la Décision n° 3/11 du Conseil ministériel de Vilnius de l'OSCE sur les éléments du cycle du conflit. Nous demandons instamment à la Russie de se conformer à ses engagements envers l'OSCE et de respecter les institutions de l'Organisation. Le recours au harcèlement et à l'intimidation est indigne et totalement inacceptable.

Je vous prie de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de la séance.

La République de Macédoine du Nord<sup>1</sup>, le Monténégro<sup>1</sup> et l'Albanie<sup>1</sup>, pays candidats ; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Ukraine, la Géorgie, l'Andorre, Monaco et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration.

---

1 La République de Macédoine du Nord, le Monténégro et l'Albanie continuent de faire partie du Processus de stabilisation et d'association.



---

**1361<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 1361 du CP, point 1 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION TURQUE**

Monsieur le Président,

L'agression persistante, non provoquée et injustifiée de la Fédération de Russie contre l'Ukraine est illégale et illégitime. Il s'agit d'une violation manifeste du droit international.

Cette situation a créé une tragédie humanitaire.

Des civils sont blessés. La plupart des femmes et des enfants ont été contraints de fuir leur foyer. Les infrastructures civiles sont démolies. Aucun argument ne peut justifier le meurtre, les souffrances et la peur des enfants innocents qui se cachent dans les bunkers.

Nous rejetons les agressions en cours, tout comme nous avons rejeté la décision de reconnaître les « républiques sécessionnistes de Donetsk et de Louhansk », ainsi que l'annexion illégale de la Crimée.

Je tiens à rappeler que notre appel est sincère et que nous voulons un cessez-le-feu urgent. Les attaques militaires et les effusions de sang doivent cesser immédiatement et de toute urgence.

Nous espérons que les pourparlers en cours entre les parties seront couronnés de succès. Il est impératif de revenir au dialogue et à la diplomatie.

Mon pays coopère sans relâche avec toutes les parties pour faciliter un règlement pacifique de cette crise.

Samedi, le Président Erdoğan a eu un entretien téléphonique avec le Président Zelensky, puis il s'est entretenu hier avec le Président Poutine. Nous avons rappelé que nous attendions la cessation immédiate de cette agression et qu'il était nécessaire de déclarer un cessez-le-feu de toute urgence.

Nous continuerons à soutenir la préservation de la souveraineté, de l'unité politique et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, y compris ses eaux territoriales.

Monsieur le Président,

Les pays voisins de l'Ukraine ont besoin de notre soutien concret et continu ainsi que de notre solidarité pour porter ce lourd fardeau que représente l'afflux de réfugiés. Nous apprécions la rapidité avec laquelle l'intervention humanitaire s'est déroulée jusqu'à présent.

Monsieur le Président,

L'évacuation temporaire de tous les membres de la Mission internationale d'observation en Ukraine (MSO) est presque terminée. Monsieur l'Ambassadeur Çevik, observateur en chef de la MSO ainsi que la Secrétaire générale M<sup>me</sup> Helga Schmid et leurs équipes ont déployé des efforts considérables pour faciliter ces évacuations. Nous les remercions à cet égard, mais cela ne diminue en rien la douleur que nous ressentons actuellement pour tous les civils d'Ukraine, qu'il s'agisse des Ukrainiens ou des ressortissants d'autres pays.

Les effusions de sang doivent cesser immédiatement et définitivement.

Mon pays veut la paix, la sérénité et la prospérité dans sa région.

Nous continuerons de plaider résolument en faveur de la paix et de respecter le droit international.

La Turquie est prête à faciliter tout effort, sous quelque forme que ce soit, en vue de trouver une issue pacifique à cette situation.

Je demande, Monsieur le Président, que cette déclaration soit annexée au journal de ce jour.

Je vous remercie.



---

**1361<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 1361 du CP, point 1 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DU ROYAUME-UNI**

Merci, Monsieur le Président.

Près de deux semaines se sont écoulées depuis que le Président Poutine a ordonné aux forces russes d'envahir l'Ukraine, son voisin souverain.

Nous ne devons jamais oublier que l'agression de la Russie n'a pas été provoquée et préméditée et qu'elle constitue une violation flagrante du droit international et de ses engagements envers l'OSCE.

Les dirigeants russes ont déclaré qu'ils n'avaient aucun plan pour envahir l'Ukraine, mais ils ont menti. Ils ont trompé le monde entier ainsi que le peuple russe.

Depuis, les forces russes ont lancé des attaques barbares à travers l'Ukraine. Des innocents, notamment des enfants, ont été tués et continuent de l'être.

Le Président Poutine a du sang sur les mains. Le sang d'Ukrainiens innocents tués pour défendre leurs familles, leurs foyers et leur pays. Et le sang de ces soldats qu'il a inutilement envoyés à la mort.

Nos pensées vont à toutes les victimes et à leurs familles. Le Royaume-Uni s'associe à ses partenaires et aux peuples du monde entier pour condamner les actions du gouvernement russe.

Depuis notre dernière rencontre, l'Ukraine continue de subir d'horribles agressions. Des missiles et des frappes aériennes ont détruit des immeubles d'habitation. Des chars sont entrés dans des villes autrefois paisibles.

La décision du Président Poutine de bombarder sans discernement des zones civiles a un impact humanitaire désastreux.

Le nombre de victimes civiles augmente chaque heure. Entre le 24 février et le 5 mars, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a signalé au moins 1 123 victimes civiles, dont 364 personnes tuées. Le chiffre réel est probablement beaucoup plus élevé.

Le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés estime également que plus de 1,5 million de personnes en provenance d'Ukraine sont entrées dans les pays voisins en dix jours. Il s'agit de la crise des réfugiés qui a connu la croissance la plus rapide en Europe depuis la Seconde Guerre mondiale.

En vertu du droit humanitaire international, la Russie doit donner un accès sans entrave à l'aide humanitaire. Elle devrait également fournir un passage sûr aux civils fuyant la violence. Mais elle ne le fait pas. Au lieu de cela, des cessez-le-feu ont été conclus, puis violés immédiatement et à plusieurs reprises par les forces russes. L'évacuation de Marioupol a échoué deux fois.

La Russie rejette la faute sur d'autres pays, mais les antécédents du gouvernement russe, qui a bombardé des civils innocents dans le cadre d'une invasion illégale et brutale, puis a menti à ce sujet par le biais d'une désinformation flagrante et immorale, sont manifestes pour le monde entier.

Je réitère l'appel que nous avons lancé le 27 février, avec la Présidence polonaise et 44 autres États participants, à la Fédération de Russie pour qu'elle mette en œuvre un cessez-le-feu immédiat. Les organisations internationales, notamment le personnel de la Mission spéciale d'observation en Ukraine (MSO) qui reste en Ukraine, doivent également pouvoir circuler en toute sécurité. La Secrétaire générale a mentionné que le bureau de Marioupol de la MSO a été malheureusement touché.

Nous devons demander des comptes à la Russie et veiller à ce que les crimes de guerre fassent l'objet d'enquêtes. C'est pourquoi nous avons invoqué le Mécanisme de Moscou et effectué la plus grande saisine collective de la Cour pénale internationale jamais réalisée par un État partie.

Nous soutiendrons également ceux qui en ont le plus besoin. Le Royaume-Uni a accordé une aide d'un montant de 220 millions de livres pour soutenir l'Ukraine, dont 120 millions de livres d'aide humanitaire et 100 millions de livres pour l'économie ukrainienne. Nous avons également annoncé aujourd'hui une nouvelle allocation directe de 100 millions de dollars (74 millions de livres) au budget du Gouvernement ukrainien pour atténuer les pressions financières créées par l'invasion non provoquée et illégale de la Russie.

Monsieur le Président, depuis notre dernière rencontre, les forces russes ont également attaqué la plus grande centrale nucléaire d'Europe. Cette attaque aurait pu changer le cours de l'histoire.

Nous sommes reconnaissants aux autorités ukrainiennes qui ont maîtrisé l'incendie. Nous sommes soulagés qu'elles aient signalé qu'aucune matière radioactive n'avait été rejetée et que les systèmes de sécurité du Zaporizhzhia ne sont pas endommagés.

C'est la première fois qu'un État attaque une centrale nucléaire fonctionnant avec du combustible, au mépris flagrant du droit international et de la protection spéciale dont bénéficient les installations nucléaires. Cela ne doit pas se reproduire. Nous demandons à la Russie de redonner le contrôle total de toutes les installations nucléaires en Ukraine aux autorités ukrainiennes compétentes.

Monsieur le Président, depuis notre dernière rencontre, le Président Poutine a également déclaré que sa guerre se déroule comme prévu.

Tout le monde ici sait que c'est loin d'être la vérité. Et les restrictions que le Président Poutine a imposées aux libertés du peuple russe, y compris son accès à l'information, montrent qu'il le sait aussi.

Au cours du week-end, le Président Poutine a adopté des lois qui restreignent encore davantage les libertés du peuple et des médias russes. L'État russe s'efforce de réduire au minimum la couverture du conflit et de dissimuler au peuple russe l'impact de cette invasion.

Les autorités russes continuent également de persécuter les courageux Russes qui s'opposent à la guerre. Plus de 3 500 manifestants ont été arrêtés lors de manifestations organisées hier dans toute la Russie, selon les données fournies par le Ministère russe de l'intérieur. Nous avons également vu des exemples d'intimidation policière, ainsi que des images d'un manifestant à Ekaterinbourg frappé au sol par des policiers en tenue anti-émeute.

Monsieur le Président, nous ferons en sorte que le gouvernement russe paie le prix de ses actions. Le Royaume-Uni est aux côtés du peuple ukrainien. Et nombreux sont les amis et les alliés dans le monde entier qui s'associent à notre indignation. Nous coopérerons avec nos partenaires, aussi longtemps qu'il le faudra, pour faire en sorte que la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine soient rétablies.

**1361<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 1361 du CP, point 1 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION  
DE LA DÉLÉGATION DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE**

C'est aujourd'hui le 12<sup>e</sup> jour de la guerre non provoquée du Président Poutine contre l'Ukraine. La brutalité de cette guerre est à la fois révoltante et déchirante. Des enfants ont été tués, des grands-parents chassés de chez eux, des familles contraintes de fuir leur pays face aux frappes incessantes sur les infrastructures civiles. Le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés a annoncé le 6 mars que le nombre de réfugiés dépassait 1,5 million et ne cessait d'augmenter. Le 5 mars, le nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays approchait également 1,5 million.

Tout cela est absurde et aberrant. Samedi et dimanche, la Russie a accepté d'ouvrir un couloir humanitaire pour sortir de Volnovakha et de Marioupol, mais elle a ensuite bombardé la route d'évacuation au moment où les civils étaient en train de fuir. Il s'agit là d'actes démoniaques. Aujourd'hui, la Fédération de Russie a proposé, comble du cynisme, que les Ukrainiens fuient l'agression russe en se rendant en Russie et en Biélorussie.

Jeudi dernier, un nombre record de 45 États participants ont lancé le mécanisme de Moscou afin de consigner et de rassembler des preuves d'éventuels abus ou violations des droits de l'homme, d'infractions au droit international humanitaire et d'éventuels crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis par les forces russes, avec le soutien de la Biélorussie, sur le territoire de l'Ukraine. Ce mécanisme permettra d'établir méticuleusement les faits et d'élaborer un rapport écrit afin que des affaires puissent être portées devant d'autres institutions internationales, notamment la Cour pénale internationale et la Cour internationale de justice, et que les auteurs, à tous les niveaux, puissent rendre compte de leurs actes. Le Conseil des droits de l'homme des Nations unies a également lancé une commission d'enquête afin de poursuivre des objectifs similaires, et nous veillerons à ce qu'il y ait un fonctionnement conjoint et une complémentarité entre ces mécanismes de responsabilisation.

Chers collègues, nous avons tous la responsabilité morale d'agir maintenant. Les signes avant-coureurs des atrocités de masse ont été nombreux, notamment l'usage de discours niant à une nation le droit d'exister. L'humanité a déjà été témoin de ce type de discours et il est choquant de constater qu'il refait surface aujourd'hui. Nous avons également vu les propagandistes de guerre de la Fédération de Russie, dont certains siègent à ce même Conseil, déformer les mots au point de les transformer en un double langage grotesque.



Encore une fois, nous avons déjà connu cela auparavant. Je demande au représentant de la Russie s'il pense que les enfants tués par les missiles russes sont des « terroristes » ? Le Président juif d'Ukraine est-il un « nazi » ? Pouvez-vous dire en quoi les frappes d'artillerie de la Russie sur les immeubles civils à Kharkiv, Kherson et Kiev sont « libératrices » ? Je lui demande d'expliquer la destruction des infrastructures de base qui plonge des villes assiégées comme Marioupol dans l'obscurité, tandis que les résidents civils croupissent dans des abris de fortune sans nourriture ni eau. Expliquez-moi comment transformer la plus grande centrale nucléaire d'Europe en une zone de guerre active. Les actions du gouvernement russe ont été extraordinairement imprudentes et dangereuses. Elles auraient pu constituer une menace profonde pour la sécurité des civils dans la région et au-delà. La Russie doit arrêter cette guerre, retirer ses forces immédiatement et reprendre la voie diplomatique.

Dimanche, tôt dans la matinée, le gouvernement russe a soudainement affirmé, sans fournir l'ombre d'une preuve, que le gouvernement ukrainien avait des plans pour construire une « bombe sale » et que c'était le prétexte des attaques russes contre les centrales nucléaires ukrainiennes. Vraiment ? Aucun élément de preuve n'a été fourni et la Russie pense que le monde devrait la croire « parce qu'elle l'a dit ? » Cette affirmation ridicule n'est que le dernier mensonge colporté par le Kremlin pour tenter de justifier ses actions indéfendables en Ukraine. La source internationale la plus fiable d'informations crédibles sur le programme nucléaire ukrainien, l'Agence internationale de l'énergie atomique, nous a assuré à plusieurs reprises qu'elle n'avait découvert aucune indication d'un quelconque problème de prolifération de la part de l'Ukraine.

Il n'y a pas d'explications crédibles ni de justifications à ces actions. Il n'y a pas d'« opération militaire spéciale », mais une guerre d'agression pure et simple.

Monsieur le Président, les discours incendiaires du représentant de la Fédération de Russie, qui cherche à justifier l'injustifiable, n'a pas sa place dans ce Conseil. Je répète ce que j'ai dit la semaine dernière : pas une seule personne dans cette enceinte ne croit un seul mot de ses propos mensongers. Selon moi, la véritable raison pour laquelle il s'exprime ici n'est pas de tenter de convaincre qui que ce soit au sein de ce Conseil, ce qu'il ne peut pas faire, mais plutôt de relayer des mensonges vers la Russie par l'intermédiaire du réseau de médias contrôlés par l'État russe. Cette communication orwellienne diffuse des mensonges toxiques en recyclant les propos des propagandistes du Kremlin et en abreuvant les citoyens russes d'un flux constant de mensonges et de désinformation.

Le grand dissident et défunt Président tchèque Vaclav Havel, qui est l'un de mes héros, a écrit un jour que si le principal pilier du système est de vivre un mensonge, il n'est pas surprenant que la menace fondamentale qui pèse sur lui soit de vivre la vérité. C'est pourquoi celle-ci doit être réprimée plus sévèrement que toute autre chose. Et c'est précisément ce à quoi nous assistons. L'agence de censure russe a fermé les médias russes indépendants, bloqué les médias sociaux et restreint l'accès aux médias internationaux. Des voix indépendantes comme Ekho Moskvyy et TV Dozhd, de grands médias internationaux comme la BBC et des plateformes de médias sociaux comme Facebook et Twitter sont désormais exclues de l'écosystème de l'information russe. En vertu d'une nouvelle loi, les simples citoyens russes qui contredisent le récit fictif du Kremlin sur l'invasion risquent jusqu'à 15 ans de prison. La guerre contre l'Ukraine est aussi une guerre contre la vérité.

Chers collègues, comme l'a dit récemment le ministre des affaires étrangères, M. Kuleba : « L'Ukraine gagnera cette guerre de toute façon, parce que c'est la guerre d'un peuple qui défend sa terre... Toute la question est d'en connaître le prix. » Il a raison. Le peuple ukrainien ne sera pas soumis à un régime tyrannique. Il défendra ses maisons, ses voisins, ses villes et son pays contre la tyrannie étrangère. La détermination de la communauté occidentale n'a également jamais été aussi forte. Nous continuerons à soutenir l'Ukraine, en accélérant notre aide sécuritaire et humanitaire, en interrompant le commerce avec la Russie et en affaiblissant le complexe militaro-industriel russe pour les années à venir. Nous nous préparons pour le long terme, même si nous agissons maintenant dans l'urgence.

Monsieur le Président, le terme « monde libre » fait écho à une époque révolue, mais ne vous y trompez pas, les Ukrainiens luttent pour un monde libre, non seulement le leur, mais aussi le nôtre.

Je vous prie d'annexer la présente déclaration au journal de ce jour.

Je vous remercie.

**1361<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 1361 du CP, point 1 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ISLANDAISE**

Monsieur le Président,

Tandis que l'Islande s'associe à la déclaration de l'Union européenne, permettez-moi de faire quelques remarques supplémentaires à titre personnel.

Monsieur le Président,  
Chers collègues,

Comme tant d'autres, nous avons fermement condamné l'invasion de l'Ukraine par la Russie et exprimé notre soutien sans réserve au peuple ukrainien.

Non seulement la guerre menée par la Russie viole le principe fondamental de la souveraineté et de l'autodétermination des nations, mais, comme nous l'avons vu clairement ces derniers jours, sa conduite constitue également une grave violation du droit humanitaire international.

La situation actuelle est que la Russie cible et tue des civils. Des maisons, des écoles et des établissements de santé sont attaqués. Les Ukrainiens qui veulent fuir vers des zones plus sûres ne peuvent pas le faire en toute sécurité, car la Russie viole les accords qui leur accordent un passage en toute sécurité.

Et tout cela se passe sous nos yeux.

Le Gouvernement russe, qui est pleinement conscient de ses graves violations, a eu recours à des mesures désespérées pour dissimuler des informations à ses propres citoyens tout en maintenant la pression sur la liberté des médias, la liberté de réunion pacifique et la liberté d'opinion et d'expression.

Le respect du droit international relatif aux droits de l'homme et du droit international humanitaire n'est pas facultatif. Les civils, les travailleurs humanitaires et médicaux ne sauraient en aucune façon être une cible. Toutes les précautions doivent être prises pour assurer et garantir leur sécurité, y compris le passage en toute sécurité. L'accès humanitaire sans entrave, notamment la liberté de circulation, doit être garanti.

Nous sommes horrifiés par la crise humanitaire qui frappe déjà quotidiennement des centaines de milliers de personnes et par le nombre sans cesse croissant de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur de l'Ukraine, contraints de fuir leurs foyers pour se mettre à l'abri des bombardements et de l'agression militaire russe.

Nous demandons à la Fédération de Russie de respecter le droit humanitaire international et de cesser immédiatement de prendre pour cible les civils, les infrastructures et les biens civils.

Je n'ai pas besoin non plus de rappeler le travail approfondi et les débats qui ont eu lieu ici, à l'OSCE et ailleurs, sur l'importance cruciale du programme relatif aux femmes, à la paix et à la sécurité dans des situations telles que celles que nous connaissons aujourd'hui. Nous ne devons pas l'oublier.

Slava Ukraini.

Monsieur le Président, je demande que la présente déclaration soit annexée au journal de ce jour.

Je vous remercie.



---

**1361<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 1361 du CP, point 1 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION SAINT-MARINAISE**

Monsieur le Président,

La République de Saint-Marin s'est alignée sur la déclaration prononcée par l'Union européenne, mais nous souhaiterions ajouter quelques observations à titre national.

Nous sommes profondément bouleversés par la situation humanitaire qu'a créée l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

Nous sommes ébranlés par les informations qui nous parviennent du front de la guerre faisant état continuellement de victimes civiles.

Dans le même temps, nous nous devons de remercier les journalistes et les autres intervenants sur le terrain pour le travail qu'ils accomplissent ces jours-ci au péril de leur vie afin qu'il puisse être témoigné des graves violations des droits humains qui sont perpétrées actuellement.

Saint-Marin fait partie des 45 pays qui ont invoqué le Mécanisme de Moscou la semaine dernière et accueille favorablement toute initiative visant à déterminer l'étendue réelle des violations commises.

De nombreux pays ont fait preuve d'une grande solidarité avec le peuple ukrainien et accueillent les familles qui fuient la guerre.

Saint-Marin aussi a déjà commencé à accueillir des personnes en provenance d'Ukraine, qui ont été réunies avec leurs proches résidant déjà dans notre pays. Ces personnes se voient garantir, à titre gratuit, l'accès à une assistance médicale, sociale et sanitaire, ainsi que le droit à l'éducation et à d'autres services sociaux considérés comme indispensables.

Réaffirmant son soutien à la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'unité et l'indépendance de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, Saint-Marin appelle de nouveau à mettre fin immédiatement à la guerre et à poursuivre les négociations afin qu'une solution puisse être trouvée, sans nouvelle effusion de sang.

Je vous prie de bien vouloir joindre notre déclaration au journal de la séance.

**1361<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 1361 du CP, point 1 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION MONTÉNÉGRINE**

Monsieur le Président,

Le Monténégro souscrit à la déclaration prononcée par la délégation de l'Union européenne (UE), mais je voudrais faire les observations ci-après.

Une fois de plus, permettez-moi de souligner que nous condamnons fermement la poursuite de l'agression et de l'invasion illégale et non provoquée de l'Ukraine par la Fédération de Russie. Par ses actions militaires illégales, la Russie enfreint de façon flagrante le droit international, les principes de l'ordre international fondé sur des règles et la Charte des Nations Unies elle-même. Nous condamnons la Russie ainsi que la Biélorussie pour sa participation à cette agression contre l'Ukraine et leur demandons de respecter leurs obligations internationales.

L'attaque contre l'Ukraine constitue, par conséquent, une attaque contre la sécurité et la stabilité européennes et mondiales, ainsi qu'une attaque contre les principes fondamentaux du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire. L'attaque militaire commise par la Russie contre l'Ukraine a déjà causé un nombre alarmant de morts, de blessés, de déplacés internes et de réfugiés, ainsi que des dégâts et des destructions à grande échelle d'infrastructures civiles essentielles.

Nous sommes également profondément préoccupés par les atteintes attestées à la jouissance de toute une série de droits de l'homme fondamentaux résultant de la poursuite par la Russie des bombardements et pilonnages de centres de population civile.

Rappelant que le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire sont complémentaires et se renforcent mutuellement, le Monténégro demande à la Russie et aux formations armées soutenues par la Russie de se conformer intégralement aux obligations pertinentes qui leur incombent en vertu du droit international. Les attaques indiscriminées dirigées contre des civils et des biens de caractère civil constituent clairement une violation du droit international humanitaire. À cet égard, nous demandons en outre à la Russie de cesser immédiatement les hostilités, de retirer sans condition ses forces et ses équipements militaires de l'ensemble du territoire ukrainien et de mettre fin à sa campagne de désinformation et à ses cyberattaques.

Le Gouvernement monténégrin s'est aligné pleinement sur les sanctions imposées par l'UE à la Russie et s'associe à tous les efforts de ses alliés et de ses partenaires destinés à aider l'Ukraine à résister aux actes d'agression qui mettent son indépendance en danger et à répondre aux violations du droit international commises par la Russie. Comme je l'ai mentionné dans ma déclaration la semaine dernière, et comme certains de mes collègues l'ont mentionné ici aujourd'hui, l'ensemble de l'architecture européenne de sécurité et tout l'ordre international fondé sur des règles sont en danger.

Il ne s'agit pas d'une crise ukrainienne, ni uniquement d'une crise de la sécurité européenne, mais d'une crise qui va bien plus loin que cela.

Monsieur le Président,

Le Monténégro a servi de refuge à celles et ceux qui ont fui les guerres dans les années 1990. À l'époque, nous avons accepté plus de 100 000 réfugiés et personnes déplacées, ce qui représentait plus de 20 % de notre population totale. Il nous est difficile de comprendre et d'accepter une quelconque autre approche que celle de la solidarité et du soutien à l'égard des plus vulnérables. Ainsi, aujourd'hui, comme ce fut le cas dans les années 1990, nous sommes prêts à partager la charge humanitaire et à accueillir des réfugiés ukrainiens. À cet égard, nous avons déjà pris des mesures concrètes en vue de les accueillir et des activités supplémentaires sont également en cours de planification. Un nombre restreint de réfugiés est déjà arrivé dans notre pays et ils se sont installés chez des proches, plus de 5 300 citoyens ukrainiens vivant au Monténégro.

En outre, le Monténégro participe à l'action de secours en faveur de l'Ukraine en la soutenant financièrement et en mettant à sa disposition des équipements de protection et de défense, essentiellement des gilets pare-balles et des casques pare-éclats, ainsi que des articles de première nécessité et de la nourriture.

Monsieur le Président,

Le peuple ukrainien s'est battu et ne compte pas s'avouer vaincu car il croit en ce pourquoi il se bat. Il se bat pour la liberté, pour la démocratie et pour sa propre capacité à décider de son avenir. Nous saluons le courage dont les Ukrainiens font preuve pour protéger leur indépendance et, en raison de notre propre histoire, nous comprenons très bien leur combat et leur détermination.

Monsieur le Président,

Le Monténégro réaffirme son soutien indéfectible à l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Nous demandons de nouveau à la Fédération de Russie d'autoriser et de faciliter l'accès rapide, sûr et sans entrave de l'aide humanitaire à celles et ceux qui en ont besoin et d'ouvrir des couloirs humanitaires et des passages sûrs pour les civils et les membres nationaux de la Mission spéciale d'observation en Ukraine qui sont encore sur place.

Nous tenons à exprimer notre plus profonde estime à la Pologne et à la Moldavie, qui sont les pays les plus exposés. Ils accomplissent un travail indispensable pour permettre la fourniture d'une assistance en matière de sécurité à l'Ukraine et répondre à cette crise.

Et enfin, mais ce n'est pas le moins important, je tiens à mettre en avant et à remercier particulièrement la Présidence polonaise et la Secrétaire générale pour leur travail inlassable au cours de cette période.

Je vous prie de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de la séance.

Merci, Monsieur le Président.





---

**1361<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 1361 du CP, point 1 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION MOLDAVE**

Monsieur le Président,

Dès les premières heures des opérations militaires, la République de Moldavie a fermement condamné l'acte de guerre lancé par la Fédération de Russie contre l'Ukraine. Cet acte constitue une violation flagrante du droit international et une violation grave des principes fondamentaux de notre Organisation. Nous avons exhorté la Fédération de Russie à cesser immédiatement de recourir à la force militaire. Nous continuerons à appeler au dialogue et aux solutions pacifiques, seuls moyens de garantir la paix et la stabilité sur notre continent.

La guerre en Ukraine se déroule juste à la frontière de mon pays.

En tant que pays neutre, un principe qui est inscrit dans notre Constitution, les autorités moldaves ont concentré tous leurs efforts pour aider les personnes qui sont directement touchées par l'agression armée en Ukraine et qui cherchent refuge.

Plus de 250 000 personnes ont traversé notre frontière depuis le début de la guerre. Environ la moitié d'entre elles ont décidé de rester en Moldavie, ce qui représente 4 % de notre population. Dans leur grande majorité, il s'agit de femmes et d'enfants. Les employés des services de l'État, notamment les agents aux frontières et les douaniers, les médecins, les travailleurs sociaux, les autorités locales, les diplomates, mais aussi de nombreux volontaires, se sont mobilisés pour aider les personnes fuyant la guerre. Des milliers de simples citoyens moldaves se sont associés aux efforts déployés pour accueillir ces jours-ci des ressortissants ukrainiens.

Cet effort est considérable pour un pays comptant moins de trois millions d'habitants. Malgré les défis immenses à relever, nous sommes déterminés à aider ces personnes, et nous le ferons aussi longtemps que nécessaire.

Dans le même temps, la République de Moldavie a besoin du soutien immédiat et important de la communauté internationale pour y parvenir. Nous recevons ces jours-ci une aide humanitaire de nos partenaires, et nous en sommes très reconnaissants.

De même, nous aurions besoin d'aide pour réorienter le flux de réfugiés qui souhaitent se rendre dans d'autres pays qui ont une plus grande capacité d'accueil. Ce n'est qu'avec les efforts conjoints, cohérents et rapides de tous les partenaires que nous pourrions aider l'Ukraine à faire face à cette crise humanitaire majeure.

Mais avant tout, l'aide et l'implication urgentes de la communauté internationale sont nécessaires pour mettre fin aux actions militaires et rétablir la paix. C'est le vœu de tous en ce moment et c'est ce que tout le monde mérite, surtout les Ukrainiens.

Comme vous le savez, outre l'accueil des réfugiés, le personnel de la Mission spéciale d'observation en Ukraine, y compris le personnel national, a été évacué vers la Moldavie. Environ 500 personnes ont été hébergées sur notre territoire et une partie d'entre elles ont déjà été rapatriées.

Pour terminer, nous tenons à exprimer notre pleine solidarité avec l'Ukraine, son peuple et ses autorités démocratiquement élues. La République de Moldavie réaffirme son soutien ferme et inébranlable à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

Je vous prie de joindre la présente déclaration au journal de ce jour.

Je vous remercie.

**1361<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 1361 du CP, point 2 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION  
DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE**

Monsieur le Président,

Je ne peux qu'exprimer ma profonde déception devant la déclaration à la presse du Président en exercice de l'OSCE, le Ministre polonais des affaires étrangères, Zbigniew Rau, à la suite de ses entretiens avec le Secrétaire d'État des États-Unis, Antony J. Blinken, le 5 mars. Veuillez m'expliquer comment un pays exerçant la Présidence de l'OSCE peut, comme l'a dit M. Rau, « coordonner des actions » contre l'un des États participants de l'Organisation (« Notre rencontre avec le Secrétaire d'État, M. Blinken, a été consacrée à la coordination des actions en réponse à l'agression russe contre l'Ukraine [...] [N]ous avons soulevé les questions les plus importantes... tant pour les relations bilatérales entre la Pologne et les États-Unis que pour la coopération alliée entre l'OTAN, ainsi que pour la coordination des activités politiques au sein de l'OSCE »). Il s'agit d'une violation scandaleuse par la Pologne du mandat de la Présidence en exercice de l'OSCE tel qu'approuvé lors de la réunion du Conseil ministériel à Porto en 2002, ainsi que de la Décision n° 485 du Conseil permanent sur les déclarations publiques. Le but même du travail de la Présidence consiste à aplanir les désaccords entre les États participants et à parvenir à un rapprochement. Il n'a pas du tout pour objet d'attiser la confrontation par des mesures partiales qui lui sont propres, et encore moins de prendre des initiatives contre la Russie au sein de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Nous demandons instamment aux représentants de la Présidence de cesser de démolir l'OSCE qui, dans les circonstances actuelles, reste pratiquement la seule plateforme où un dialogue paneuropéen est possible. Réfléchissez aux conséquences historiques de vos actes qui visent à détruire les fondements de la coopération dans l'intérêt de la sécurité de tous les pays.

Au lieu de faire des déclarations extrêmement conflictuelles, la Présidence, conformément à l'une de ses priorités, qui est d'aider les populations civiles touchées par le conflit, devrait immédiatement apporter un soutien politique à l'évacuation en toute sécurité de la population civile des zones d'hostilités.

Malgré les efforts constants des forces armées de la Fédération de Russie, qui font tout leur possible pour protéger les civils pendant l'opération militaire spéciale, la situation humanitaire en Ukraine a atteint un point critique en raison des actions criminelles du régime de Kiev et des formations armées nationalistes. Le Gouvernement ukrainien ne prend pas de

mesures efficaces pour évacuer la population et refuse d'exercer son influence sur les nationalistes, qui continuent d'utiliser des civils comme « boucliers humains ». Des couvre-feux ont été imposés dans les villes ukrainiennes ; dans nombre d'entre elles, les ponts utilisés par les civils ont été dynamités, les routes qui en sortent ont été minées et les civils sont menacés de représailles physiques.

La situation humanitaire la plus grave est observée à Kiev et dans ses environs, à Kharkiv, Soumy, Tchernihiv, Volnovakha et Marioupol. Le régime de Kiev a presque perdu la capacité de diriger les administrations en charge des régions et des districts du pays, et les autorités locales sont incapables de résoudre les problèmes sociaux de base liés à la vie quotidienne.

Des bataillons nationalistes dits de « défense territoriale », qui sont essentiellement des bandes criminelles, commettent des excès dans la plupart des villes ukrainiennes. Ces unités ont d'ailleurs été créées avec la complicité et sous la direction de « conseillers et instructeurs militaires » de l'OTAN. Des dizaines de milliers de personnes, y compris des étrangers, ont été prises en otages ; les responsables ont peur des éléments radicaux et ne contribuent pas à l'organisation de couloirs humanitaires. Ainsi, plus de 6 000 jeunes, dont des étudiants étrangers, sont détenus à la gare de Kharkiv. Les nationalistes de Kherson tentent d'empêcher l'acheminement de l'aide humanitaire de la Russie en intimidant la population locale.

Le 5 mars, un cessez-le-feu a été instauré à Marioupol et Volnovakha, et des couloirs humanitaires ont été ouverts pour l'évacuation des civils. Or, les civils n'ont pas pu emprunter ces couloirs. En effet, seuls quelques centaines ont réussi à s'en sortir alors que des tirs se faisaient entendre autour d'eux et que la Croix-Rouge internationale attendait jusqu'à 200 000 évacués. La situation ne s'est pas améliorée le 6 mars. Non seulement les nationalistes ne libèrent pas les civils, qu'ils obligent à se terrer dans des caves, mais ils exploitent le cessez-le-feu pour renforcer leurs positions. En outre, ils ont violé à plusieurs reprises le cessez-le-feu dans les couloirs humanitaires. Nous prenons note des déclarations des autorités ukrainiennes selon lesquelles, malgré l'interruption de l'évacuation de Marioupol, elles préparent des corridors humanitaires à partir de Soumy, Kharkiv, Kherson et de la banlieue de Kiev. Cette déclaration a été faite par la Vice-Première Ministre Iryna Vereshchuk. En réalité, la situation est tout autre. La partie ukrainienne refuse catégoriquement de coopérer aux évacuations de Kharkiv et de Soumy, où des milliers de personnes sont retenues. Elle désinforme les habitants de Marioupol sur le report de l'évacuation. Afin de démoraliser les civils et les étrangers, des rapports apparaissent dans les médias ukrainiens sur la création de camps par le gouvernement ukrainien pour interner ceux qui ne soutiennent pas le régime.

Aujourd'hui, 7 mars, à partir de 10 heures, la Russie a de nouveau ouvert des corridors humanitaires. Ils sont au nombre de six : un de Kiev à Homiel, deux de Marioupol, respectivement à Zaporizhzhia et Rostov-sur-le-Don, un de Kharkiv à Belgorod et deux de Sumy, respectivement à Belgorod et Poltava. Les remarques de M<sup>me</sup> Vereshchuk contre l'ouverture de couloirs pour permettre aux gens de partir en Russie nous laissent perplexes. En effet, les autorités ukrainiennes ont souligné par la suite que, de leur côté, elles refusaient de mettre en place les corridors humanitaires proposés par la Russie.

Selon les informations disponibles, les services de sécurité ukrainiens préparent, conjointement avec des combattants du bataillon Azov, une provocation visant à déclencher une contamination radioactive de la zone autour de Kharkiv en faisant sauter le réacteur de l'Institut de physique et de technologie de Kharkiv et en accusant ensuite les forces armées russes de l'avoir frappé avec un missile. Des journalistes étrangers sont arrivés à Kharkiv le 6 mars pour filmer cette frappe imaginaire.

Les informations selon lesquelles des combattants du bataillon nationaliste Azov minent des bâtiments d'habitation dans les rues centrales de Marioupol, près des parkings de la rue Moskovskaya et de l'avenue de la Victoire, sont très préoccupantes. Les nationalistes ont posé environ 10 000 mines antipersonnel PFM-1 « Lepestok ». Un retraité de 80 ans, Vladimir Karpov, a réussi à quitter Marioupol à pied le 6 mars. Il a déclaré que les habitants de cette ville étaient sur le point d'être éliminés et qu'à part des Ukrainiens, il n'y avait personne d'autre sur place et que c'était donc eux qui étaient responsables des tirs visant les civils et les bâtiments, y compris les bureaux internationaux. Le récit du retraité a été corroboré peu après, lorsque les combattants d'Azov ont tiré sur une colonne de civils qui tentaient de quitter Marioupol par un couloir humanitaire le long de l'autoroute M23 en direction de Novoazovsk.

Selon les informations disponibles, deux civils ont été tués et quatre ont été blessés. Dans le même temps, des militaires de la République populaire de Donetsk et des forces armées russes ont veillé à ce qu'environ 150 personnes puissent quitter la ville en toute sécurité. Le traitement inhumain du personnel militaire russe capturé et détenu par les formations armées ukrainiennes n'est pas moins horrible.

À ce jour, des milliers d'étrangers sont retenus en otage dans des localités de toute l'Ukraine. Les cas de discrimination raciale se sont multipliés ; les nationalistes radicaux empêchent l'évacuation des étrangers, en particulier ceux à la peau foncée, mais aussi les citoyens d'Inde, d'Israël, d'Indonésie, du Pakistan et d'Égypte. À la gare de Kharkiv, des nazis ukrainiens ont ouvert le feu sur un groupe de citoyens indiens. Plus de 1 000 étudiants indiens qui tentent de se rendre en Russie de manière indépendante sont bloqués à Pischyn, dans les environs de Kharkiv. À Sumy, des néonazis ont ouvert le feu sur un foyer d'étudiants indiens : cinq d'entre eux ont été blessés, tandis que le sort de 11 autres étudiants n'est pas clair. Alors qu'ils tentaient de quitter la ville et de se rendre de manière indépendante au poste frontière de Sudzha, un groupe d'étudiants pakistanais (jusqu'à vingt personnes) a été passé à tabac par des nationalistes de la « défense territoriale » et ramené dans leur foyer. Selon certaines informations, les nationalistes ukrainiens ont l'intention de tuer neuf citoyens irakiens détenus à Sumy et d'accuser les militaires russes de ces meurtres. Des rapports font état d'un nettoyage ethnique par des radicaux qui emmènent vers une destination inconnue toutes les personnes sans passeport ukrainien.

L'OSCE ne peut rester indifférente à cette situation intolérable où des civils sont pris en otage comme « boucliers humains ». Nous demandons instamment à la Présidence polonaise et au Secrétaire général d'exercer, sans délai, le plus de pression possible sur le régime de Kiev et de l'amener à mettre fin à cette pratique criminelle consistant à piétiner le droit international humanitaire. Il faut s'assurer que les formations armées ukrainiennes, y compris les nationalistes, cessent d'utiliser la population civile comme couverture, et que les civils puissent être évacués en toute sécurité par les couloirs humanitaires qui sont mis en

place. L'utilisation de tirs ciblés contre des civils avec l'intention de les tuer doit être condamnée immédiatement et dans les termes les plus catégoriques.

La Russie, pour sa part, continue de faire tout son possible pour contribuer à soulager la détresse de la population civile. À partir du 5 mars, conformément à un décret du Président de la Russie, les ressortissants étrangers et les apatrides peuvent entrer en Russie depuis la République populaire de Donetsk, la République populaire de Louhansk et l'Ukraine, et repartir ensuite vers leur pays en utilisant des documents d'identité valides sans qu'un visa ne soit nécessaire.

En outre, des institutions gouvernementales russes déploient des efforts considérables pour fournir une aide humanitaire au Donbass et en Ukraine. Un état-major de coordination interinstitutions chargé des interventions humanitaires est actuellement opérationnel. Au 6 mars, la Russie avait livré plus de 800 tonnes de fournitures humanitaires à l'Ukraine et 110 campagnes humanitaires avaient été menées dans 123 localités. Plus de 168 000 personnes, dont plus de 43 000 enfants, ont été évacuées des zones où se déroule l'opération spéciale. En outre, la Russie a fourni une assistance pour l'évacuation du personnel international de la Mission spéciale d'observation (MSO) de l'OSCE en Ukraine. Les membres de trois des équipes régionales d'observateurs de la MSO ont pu se rendre en toute sécurité sur le territoire de la Fédération de Russie et poursuivent leur voyage vers leur pays d'origine. À l'heure actuelle, tout le personnel international de la MSO a quitté le territoire ukrainien ; les fonctions d'observation ne sont pas assurées physiquement par les observateurs de la Mission.

Monsieur le Président,

Le 6 mars, au cours de l'opération militaire spéciale, des preuves ont été découvertes que le régime de Kiev avait fait disparaître d'urgence les traces du programme biologique militaire mis en œuvre en Ukraine avec un financement du Ministère américain de la défense. Le personnel des laboratoires biologiques ukrainiens a fourni des informations sur la destruction urgente, le 24 février, d'agents pathogènes particulièrement dangereux causant la peste, l'anthrax, la tularémie, le choléra et d'autres maladies mortelles. Ces agents ont été éliminés en toute hâte à la demande de hauts fonctionnaires du Ministère ukrainien de la santé, manifestement dans le but de dissimuler des preuves d'expériences biologiques secrètes réalisées sur le territoire ukrainien. En détruisant ces agents pathogènes dangereux, le régime de Kiev et ses « conseillers » étrangers cherchaient manifestement à empêcher que des preuves ne soient apportées de la violation de l'article premier de la Convention des Nations Unies sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction par les États-Unis d'Amérique et l'Ukraine. Les documents obtenus confirment que des éléments d'armes biologiques étaient en cours de mise au point à proximité immédiate du territoire russe. Il a également été établi que des laboratoires de la Direction centrale de la santé et de l'épidémiologie du Ministère ukrainien de la défense participaient au programme biologique militaire des États-Unis. Les conclusions de l'analyse des documents obtenus seront présentées au public dans un avenir très proche.

Les pays occidentaux ont commencé à effectuer des livraisons massives de systèmes portatifs de défense aérienne (MANPADS) Stinger, d'autres systèmes portatifs et de systèmes de missiles antichars Javelin, NLAW (Next Generation Light Anti-Tank Weapon) et

Carl-Gustaf. Les organisateurs de ces livraisons doivent certainement être conscients du risque croissant que ces armes de haute précision se retrouvent entre les mains d'éléments terroristes et de bandes criminelles, non seulement en Ukraine mais dans toute l'Europe. Les MANPADS représentent une énorme menace pour l'aviation civile, tandis que les systèmes de missiles antichars sont tout aussi dangereux pour le transport ferroviaire et les infrastructures.

En outre, les autorités des capitales occidentales font fi d'un certain nombre d'accords internationaux visant à réduire au minimum le risque que des MANPADS tombent entre les mains d'éléments terroristes et criminels. Il s'agit notamment de la résolution 62/40 adoptée en 2007 par l'Assemblée générale des Nations Unies sur la prévention de l'accès non autorisé aux systèmes portatifs de défense aérienne, de leur transfert et de leur utilisation illicites et des éléments pour le contrôle à l'exportation des systèmes portatifs de défense aérienne adoptés en 2003 dans le cadre de l'Arrangement de Wassenaar sur le contrôle des exportations d'armes classiques et de biens et technologies à double usage.

Les instruments susmentionnés prévoient l'adoption de contrôles stricts au niveau national sur l'exportation de MANPADS, l'échange d'informations sur l'état des stocks et l'exportation de MANPADS, le stockage sécurisé de ce type d'armes de haute technologie et la destruction des stocks de MANPADS dépassant le niveau requis pour assurer la sécurité nationale.

Au début des années 2000, des efforts colossaux ont été déployés pour détruire les excédents de MANPADS en Bosnie-Herzégovine, en Hongrie, au Monténégro, en Macédoine, au Cambodge et au Nicaragua. Il s'agit d'une entreprise lancée dans le cadre du programme de Partenariat pour la paix. Rien qu'en Ukraine, environ 3 000 MANPADS excédentaires ont été détruits à l'époque. Il convient également de noter le programme mené par le Ministère américain de la défense pendant de nombreuses années pour racheter aux mujahidin, aux combattants d'Al-Qaida et aux combattants du Mouvement islamique d'Ouzbékistan des MANPADS Stinger que les États-Unis avaient précédemment fournis à l'Afghanistan.

À l'instigation de l'Occident collectif, une prolifération mondiale massive d'armes hautement dangereuses est en cours. Nous appelons une nouvelle fois l'Union européenne et les pays de l'OTAN à cesser de renforcer inconsidérément le régime de Kiev avec des systèmes d'armement de pointe, et à éviter ainsi que des risques considérables menacent l'aviation civile internationale et d'autres liaisons de transport, non seulement en Europe mais aussi au-delà.

En conclusion, je tiens à confirmer la volonté de la Russie d'engager un dialogue, notamment avec nos partenaires étrangers, en vue de résoudre la crise en Ukraine. Cela dit, nous appelons l'attention sur l'inutilité de toute tentative visant à faire traîner le processus de négociation, que les bataillons militaires et nationalistes ukrainiens utiliseraient pour regrouper et renforcer leurs positions. Dans le cadre des contacts russo-ukrainiens qui se sont tenus en Biélorussie les 27 février et 3 mars, des questions liées à la résolution de la situation actuelle ont été abordées, notamment la mise en place de couloirs humanitaires pour permettre aux civils de quitter les lieux. Nous pensons que le dernier cycle de contacts avec les représentants ukrainiens, qui a débuté aujourd'hui, sera fructueux et permettra de se

rapprocher de la paix au Donbass et de ramener l'Ukraine elle-même sur la voie de la stabilisation, en tenant dûment compte des exigences bien connues de la Russie.

Je demande que cette déclaration soit annexée au journal de la séance spéciale du Conseil permanent d'aujourd'hui.

Merci de votre attention.





---

**1361<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 1361 du CP, point 2 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION LETTONE**

Merci, Monsieur le Président.

Le distingué Ambassadeur de Russie a mentionné que la pratique voulait que les Règles de procédure de l'OSCE soient interprétées différemment.

La pratique veut également que l'on n'attaque pas d'autres États.

L'Ambassadeur de Russie a appelé une fois de plus à une diplomatie professionnelle.

À mes yeux, la diplomatie professionnelle consiste à rechercher une solution diplomatique et pas à défendre des criminels de guerre ou à justifier des crimes de guerre, ce que vous faites actuellement.

L'Ambassadeur de Russie a affirmé également que la Russie était prête à mener un dialogue.

La Russie a une interprétation très intéressante du « dialogue ». Je suggère que vous changiez le dictionnaire que vous utilisez pour la définition du « dialogue ».

L'Ambassadeur de Russie a parlé d'un sentiment « antirusse ».

Eh bien, je ne crois pas qu'il y ait un sentiment antirusse. Je crois qu'il y a un sentiment anti-Poutine et anti-Kremlin. Mais, si vous pensez qu'il y a un sentiment antirusse, vous-êtes-vous jamais demandé pourquoi ? Vous-êtes-vous jamais demandé pourquoi les réfugiés ukrainiens fuient vers l'Occident et refusent de prendre le chemin de la Russie ou de la Biélorussie ?

L'Ambassadeur de Russie a également déclaré « Réfléchissez aux conséquences historiques de vos actions. »

En effet.

Comme le prisonnier de guerre russe capturé par les forces armées ukrainiennes l'a déclaré hier lors de son interrogatoire, il comprendrait qu'on ne pardonne jamais à la Russie.

J'ajouterais : comme si la Russie n'avait pas déjà assez de choses à se faire pardonner au XX<sup>e</sup> siècle.

L'Ambassadeur de Russie a également utilisé l'expression « nettoyage ethnique ».

Je suggère à la Russie de n'utiliser cette expression que lorsqu'elle fera ses aveux à La Haye.

Il est dommage, en effet, que la Russie n'ait pas assisté aux audiences qui ont débuté aujourd'hui à la Cour internationale de justice dans l'affaire Ukraine c. Russie et que le siège de la Russie y soit resté vide.

C'est également dommage parce que, premièrement, La Haye est pratiquement la seule ville occidentale dans laquelle les Russes peuvent encore se rendre. Et, deuxièmement, parce que c'est l'une des dernières occasions que vous aurez de respirer l'air frais de la liberté. Plus pour longtemps cependant, mais quand même.

Je vous remercie, Monsieur le Président, et je vous demanderais de bien vouloir joindre ma déclaration au journal de la séance.

**1361<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 1361 du CP, point 2 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION CANADIENNE**

Monsieur le Président,

Il est plus que condescendant de la part de notre collègue russe d'essayer de revendiquer une supériorité morale en invitant toutes les autres personnes présentes dans la salle à prendre part à un dialogue civilisé alors qu'il vient d'égrener une liste de mensonges éhontés et insultants. Les mensonges ne font pas partie du dialogue civilisé. Les allégations que nous venons d'entendre, selon lesquelles la Russie ne commettrait pas d'actes atroces contre les civils ukrainiens, l'Ukraine s'en prendrait à sa propre population et la Russie aurait trouvé des armes chimiques à proximité de sa frontière, sont inventées de toutes pièces. Il s'agit d'affabulations échafaudées par le Gouvernement russe et colportées par notre collègue dans le cadre d'une campagne de désinformation, qui a commencé par les tentatives de la Russie d'invoquer un prétexte fallacieux pour justifier la guerre illégale et injustifiée qu'elle mène contre le peuple ukrainien, et qui se poursuit aujourd'hui par les dénégations de ses propres actions en Ukraine et ses affabulations concernant les actions que mènerait le Gouvernement ukrainien. Et tout cela vise, comme mon collègue du Royaume-Uni vient de le dire, à essayer désespérément de justifier l'injustifiable : l'invasion et l'attaque injustifiées et non provoquées de la Russie contre le peuple ukrainien.

Mais les personnes dans cette salle connaissent la vérité. Le monde entier connaît la vérité. Et, disons-le franchement, malgré la répression féroce des médias libres en Russie, que nous avons vue s'accélérer ces 12 derniers jours, une grande partie de la population russe s'oppose à cette guerre. Vous ne pouvez pas cacher la vérité.

Suggérer que les civils fuient ce conflit en passant par la Russie est le comble du cynisme. S'ils estimaient qu'ils étaient en sécurité, ils le feraient assurément. Mais ce n'est pas le cas. Seule une poignée d'entre eux sont passés par la Russie, comparé au million et demi de personnes qui ont fui l'Ukraine jusqu'à présent en passant par la Pologne, la Roumanie, la Moldavie, la Hongrie et la Slovaquie. Cela tient au fait que la Russie est l'agresseur, qu'elle s'est attaquée à des civils et à l'infrastructure civile, et que les gens sont terrifiés par la Russie. Et tout le monde le sait, surtout les personnes qui fuient ce conflit.

Quant à l'affirmation selon laquelle des armes chimiques auraient été trouvées entre les mains du Gouvernement ukrainien à proximité de la frontière russe, il s'agit d'une affabulation à laquelle beaucoup s'attendaient à ce que la Russie se livre. Savez-vous quel

pays a une longue tradition d'utilisation et de fourniture illégales et immorales d'armes chimiques ? Rappelons les noms suivants : Viktor Yushchenko, Alexander Litvinienko, Alexeï Navalny, Sergueï Skripal. Vous avez deviné : la Russie. Vous n'êtes absolument pas crédibles. Comme notre collègue ukrainien vient de le dire, si vous affirmez disposer de preuves, soumettez-les aux tribunaux.

Outre la guerre qu'elle a lancée, la Russie est confrontée à un autre problème : elle a menti à plusieurs reprises au monde entier. Et, ici à l'OSCE, les délégations russe et biélorusse sont devant le même problème : elles ont menti à ce Conseil à plusieurs reprises. Elles essayent maintenant de nous convaincre de nouveaux mensonges, mais nous n'avons aucun motif de les croire. Il n'existe ni preuve ni, malheureusement, la moindre once de crédibilité fondée sur une quelconque sincérité passée. Et, hélas, ce n'est pas seulement le problème de la Russie, mais aussi celui de ce Conseil, qui doit, d'une manière ou d'une autre, essayer de poursuivre les discussions dans ce contexte.

Je voudrais revenir sur votre mention d'un sentiment antirusse qui prévaut au sein de ce Conseil, voire dans le monde entier. Permettez-moi d'être clair. Je suis un ami du peuple russe. Le Canada est l'ami du peuple russe. Toutefois, nous sommes farouchement opposés aux actions criminelles commises par le Président Poutine et le Kremlin en lançant cette guerre contre l'Ukraine et ne ménagerons aucun effort pour faire la lumière sur leurs crimes et les en tenir responsables. En d'autres termes, pour reprendre les propos tenus par notre collègue letton la semaine dernière, nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour nous acquitter de notre devoir conformément au principe du droit international *erga omnes*, en vertu duquel la communauté internationale a le devoir et l'obligation de mettre fin aux violations de normes impératives, telles que celles commises par la Russie.

L'Ambassadeur Lukashevich vient de déclarer qu'il nous faut trouver une issue à cette situation. Il y en a une : la Russie retire ses troupes, procède à leur rapatriement sur son propre territoire – pas en Biélorussie, ni en Crimée – et met fin à ses actes de terreur à l'encontre des civils ukrainiens. Cela résoudrait le problème. Nous pourrions alors nous employer à aider les civils ukrainiens à se remettre de la terreur que la Russie leur a fait subir ces 12 derniers jours.

Merci, Monsieur le Président. Je demande que ma déclaration soit jointe au journal de la séance.